

Séance d'information communale

19 novembre 2025



Résumé

- 1^{er} mars 2024 : entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité (LAEI)
- 1^{er} janvier 2025 : entrée en vigueur du nouveau règlement communal relatif aux redevances sur la consommation d'électricité
 - ✓ Ancienne redevance jusqu'au 31.12.2024:
1.5 ct/kWh, avec plafonnement à CHF 300.00/an
 - ✓ Dès le 01.01.2025, 2 nouvelles redevances :
 - redevance pour l'utilisation du domaine public
0.7 ct/kWh
 - redevance à vocation énergétique :
0.8 ct/kWh
 - Suppression du plafonnement à CHF 300.00 pour les grands consommateurs.

Résumé

Au niveau local, redevance totale identique

- Pas de changement pour les ménages
- Augmentation des charges pour les grands consommateurs (déplafonnement)
- Rentrées supplémentaires d'environ CHF 60'000
- En 2025, la redevance encaissée alimente un fonds qui sera utilisé pour les subventions dès 2026

Résumé

Redevance à vocation énergétique affectée à un financement spécial pouvant être utilisé pour :

- charge financière communale liée à des projets et prestations publics communaux dans le domaine énergétique
- **subventions pour des mesures visant une utilisation économe et rationnelle de l'énergie et de promotion des énergies renouvelables.**

Démarche communale

Le Conseil communal

- ✓ a décidé d'utiliser le surplus d'encaissement de CHF 60'000 pour subventionner la population et les entreprises ;
- ✓ a nommé un groupe de travail composé de 5 membres : Jean-Luc Charmillot, Valérie Fuhrmann, Damien Kolzer, Damien Voisard, Pierre Lovis et Claude-Alain Chapatte

Le groupe de travail

- ✓ a étudié ce qui se fait déjà dans d'autres communes alentours
- ✓ a proposé diverses actions de subventionnement au CC
- ✓ A rédigé un règlement relatif à l'utilisation du financement spécial à vocation énergétique. Il a été adopté par le Conseil général le 30 septembre 2025 pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026.
- ✓ A rédigé une ordonnance d'application

Règlement relatif à l'utilisation du financement spécial communal à vocation énergétique

- ❑ Ce règlement donne compétence au Conseil communal de fixer les subventions par une ordonnance
- ❑ Intention du Conseil communal :
 - Utiliser le fonds constitué en 2025 pour financer des actions en faveur de mesures visant l'efficacité et/ou la transition énergétique
- ❑ Les critères pour l'établissement de l'ordonnance sont :
 - l'efficience (économies d'énergie/diminution des émissions de CO₂)
 - ne pas oublier les entreprises (gros consommateurs), principaux contributeurs au fonds.
 - la simplicité d'application

Remplacement d'un appareil électroménager

- ✓ Remplacement d'un réfrigérateur ou congélateur de plus de 8 ans
- ✓ Nouvel appareil de classe énergétique D au minimum (nouvelle étiquette dès le 1^{er} mars 2021)
- ✓ Prix d'achat d'au moins CHF 600.00
- **Subvention de CHF 200.00**
- Possible tous les 5 ans



Ancien congélateur de plus de 20 ans :
- consommation moyenne 500 kWh/an
- coût annuel environ CHF 150.00

Nouveau congélateur :
- consommation moyenne 150 kWh/an
- coût annuel environ CHF 45.00

Economie annuelle CHF 105.00
Achat d'un nouveau congélateur d'environ CHF 800.00
Subvention de CHF 200.00
Rentabilisé en 5,7 ans

Bornes de recharge

Sont concernées uniquement

- ✓ les bornes de recharge en accès public (par exemple devant un restaurant, un immeuble ou chez un privé)
- ✓ les bornes de recharge d'entreprise (uniquement accessibles au personnel ou en accès public)
- **Subvention de CHF 800.00 par borne de recharge** (maximum 10 bornes)



Remplacement d'un chauffe-eau électrique



Sont concernés uniquement

- ✓ les remplacements de chauffe-eau électriques par un chauffe-eau électrodynamique (avec pompe à chaleur intégrée)
- **Subvention de CHF 500.00 par installation**

Pour une famille de 4 personnes :

- énergie nécessaire pour chauffer l'eau : 50% de la facture d'électricité
- avec un chauffe-eau thermodynamique d'une capacité de 300 litres
 - ➡ réduction des coûts de 65 à 75%
 - ➡ économie de CHF 300.00 à 400.00 par année.

CECB Plus

- ✓ Le CECB (Certificat Energétique Cantonal des Bâtiments) évalue la qualité de l'enveloppe et le bilan énergétique global d'un bâtiment
- ✓ Standard de mesures effectuées par un architecte
- ✓ Le CECB Plus est un CECB complété par un rapport de conseil comprenant des recommandations pour améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment
- ✓ Coût d'environ CHF 1'500.00
- ✓ ***Plus de détails dans la 2^{ème} partie de la séance***

- **L'élaboration d'une CECB Plus donne droit à une subvention de CHF 500.00**
- Sont exclus, les CECB Plus établis dans le cadre de la vente du bâtiment



Remplacement d'un chauffage à énergie fossile

- Mesure la plus efficace en terme de diminution des émissions de CO₂
- Il reste environ 50% de chauffages à énergie fossile dans notre commune



- ✓ Remplacement d'un chauffage à énergie fossile ou électrique par une pompe à chaleur ou un chauffage à bois-énergie
- ✓ Projet éligible aux subventions cantonales et/ou fédérales
- ✓ La demande de subvention doit être précédée de l'obtention d'un permis de construire
- **Subvention de CHF 1'000.00 par chauffage remplacé**
- **+ CHF 500.00 par logement supplémentaire pour les locatifs, max. CHF 3'000.00**
- Conditions particulières pour les entreprises

Plus de détails dans la 2^{ème} partie de la séance

Informations

- ✓ Entrée en vigueur de l'ordonnance sur l'utilisation du financement spécial communal à vocation énergétique au 1^{er} janvier 2026
- ✓ Ordonnance est susceptible d'être révisée chaque année et adaptée aux besoins
- ✓ Détails des actions subventionnées dans l'ordonnance
- ✓ Règlement, ordonnance et formulaires de demandes de subventions disponibles sur le site internet de la commune dès le 01.12.2025 (début 2026 pour les formulaires)
- ✓ Possibilité pour le Conseil communal d'utiliser 20% de montant à disposition pour subventionner des projets importants ayant un fort impact écologique (par exemple centrale de chauffage à distance, turbine hydroélectrique, projet de covoiturage pour une entreprise, etc.)

Les experts

SACEN SA – Mme Marion Varrin (www.sacen.ch)

- Partenaire régional et durable pour relever les grands défis climatiques et énergétiques
- En cohérence avec la Stratégie Énergétique 2050 de la Confédération
- Développe des produits et services innovants, en s'appuyant sur les technologies numériques.

GobaTech – M. Patrick Gobat (www.gobatech.ch)

- Bureau d'études spécialisé dans les domaines du chauffage, des énergies, de l'aération contrôlée et du sanitaire
- Monteur en chauffage, projeteur en technique du bâtiment options chauffage et sanitaire, expert CECB, conseiller incitatif
- Membre suissetec

Ensemble vers un monde meilleur !

En fin de séance

- ✓ possibilité d'échanger avec les experts
- ✓ partage du verre de l'amitié
- ✓ questions?

